

---

## Concertation : « Mobilités : ça bouge ! »

La Métropole lance une grande concertation à destination des habitants autour des déplacements sur le territoire : à vous de participer !

Dans le cadre du renouvellement de son Plan des Mobilités (PDM) et en parallèle d'une concertation auprès des communes, la Métropole lance une grande concertation à destination des habitants autour des déplacements sur le territoire. Au programme : un questionnaire en ligne, la création d'un comité citoyen et la désignation d'ambassadeur des mobilités. Cette démarche de participation citoyenne, ponctuée de plusieurs étapes, s'étendra jusqu'à la fin 2022.

La concertation auprès des habitants et des usagers a débuté le 3 mai 2021. La plateforme Je Participe propose [un questionnaire autour des mobilités ainsi qu'un appel à volontaires pour créer un Comité Citoyen](#) et identifier des Ambassadeurs de la démarche, qui s'engageront à tester un nouveau mode de déplacement sur le territoire (« je prends les transports en commun à la place de ma voiture », « je fais tous mes trajets à vélo », etc.) et à témoigner de leur expérience. L'objectif du Comité citoyen : constituer une instance métropolitaine citoyenne composée d'habitants diversifiés, sur la base du volontariat, pour produire un avis citoyen sur les mobilités de demain. L'appel à candidatures, intégré au questionnaire, se fera de mai à juin. À partir de la liste des volontaires, un classement par catégories (âge, géographie, genre...) ainsi qu'un tirage au sort, pour aboutir à un panel représentatif du territoire. Un kit de participation sera également mis en ligne à la disposition des communes, des acteurs du territoire et du grand public pour organiser un débat au sein de leur ville, structure ou avec leur voisinage, collègues, amis. Un séminaire consacré aux acteurs associatifs, économiques et institutionnels du territoire sera également proposé avant l'été.

Cette démarche, appuyée par la participation citoyenne, a pour objectifs :

- de planifier à long terme les transformations via le Plan des Mobilités (PDM) et le développement de l'usage des mobilités actives (vélo, marche à pied...)
- d'améliorer et développer le réseau de transports en commun de la Métropole, ainsi que le service de transport à la demande.
- de participer à la mise en œuvre des engagements de la COP21 en produisant des transports propres et en définissant des Zones à Faibles Émissions
- d'adapter l'aménagement du territoire en fonction des transports et permettre à chacun de pouvoir disposer d'un moyen de déplacement à proximité pour des trajets de courte ou de plus longue durée
- de favoriser l'innovation en matière de mobilité (nouvelles motorisations, mobilités intelligentes, mobilité décarbonée, usages numériques).

Elle s'étendra, pour sa première phase, jusqu'au printemps 2022. S'en suivra une phase de concertation réglementaire jusqu'à l'adoption du Plan des Mobilités (PDM) fin 2022. Le Plan de Mobilité (PDM) de la Métropole comporte de nombreuses briques contribuant à organiser, projeter et transformer les mobilités : recomposition de réseau de transport en commun, transport à la demande (Filo'r), Schéma Directeur des Mobilités Actives, Zones à Faibles Émissions métropolitaines (ZFE), évaluation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), COP 21 locale, Plan de Déplacements d'Entreprises (PDE), Living Lab Mobilité, Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN)...

- 
- [Cliquez ici pour participer à la concertation](#)

Image



---

[View PDF](#)